Direction Ville Amie des Seniors
Téléphone : 04 32 74 31 00
Télécopie : 04 90 86 23 16
Courriel : serviceaideadomicile@ccasavignon.org

AIDES ET TARIFS
DES PRESTATIONS POUR LE MAINTIEN A DOMICILE

● **Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide sociale du Conseil départemental de Vaucluse** (ASPA ou ASPH, sous conditions de ressources ou APA, sous condition d'autonomie). Notre service Accompagnement social est à votre disposition pour constituer votre demande.

● **Les personnes retraitées peuvent bénéficier d'une participation financière de leur Caisse de retraite principale**. Renseignements auprès de l'organisme (caisse de retraite ou mutuelle).

● **Tous nos usagers** peuvent, dans les conditions fixées par le Code général des impôts, bénéficier d'une **réduction ou d'un crédit d'impôt, correspondant à 50 % des sommes acquittées** pendant l'année précédente.
NB : pour le Portage de repas, cette disposition ne porte que sur les frais de livraison, inclus dans les tarifs ci-dessous, pour un montant de 30 % des tarifs indiqués.

● **Les usagers du PORTAGE DE REPAS et/ou de la TELE-ASSISTANCE bénéficient d'un tarif fonction de leurs ressources** (*) **:**

Ressources Mensuelles (*)		**Portage repas** (/ jour / personne)	**Télé assistance** (/ mois / foyer)
Personne seule	Ménage	€	€
Jusqu'à 1 012,02 € (**) exclu	Jusqu'à 1 571,16 € (**) exclu	7,66	22,50
de 1 012,02 à 1 227 €	de 1 571,16 à 1 953 €	9,50	27,00
de 1 227 à 1 563 €	de 1 953 à 2 546 €	10,60	29,60
de 1 563 à 2 232 €	de 2 546 à 3 347 €	11,00	33,00
Au-delà de 2 232 €	Au-delà de 3 347 €	11,30	36,00

(*) Le justificatif à produire est le dernier avis d'imposition (ou de non-imposition)

(**) Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale règlent **4,26 € / repas**

La Téléassistance comprend une assistance psychologique gratuite

En option (/ mois et / appareil) : **Détecteur de chutes** **5 €**
Téléphone portable **9 €**

● **AIDE A DOMICILE** (mode prestataire uniquement) : **24,00 € / heure** sans prise en charge.

Avec une prise en charge, le reste dû est déterminé par l'organisme financeur sur la base de : Département de Vaucluse (ASPA uniquement) : 24,58 € / h - CNRACL : 26,80 € / h - CARSAT, FPE : 26,80 € / h – Autres caisses de retraite : nous consulter.

● **Un devis**, gratuit, sera établi sur simple demande.

Date de mise à jour : 1er mai 2025